

505LN96 (13)

3724

(1945, 51, 55)

Reconstruction de la gare de Brest (Région Ouest)

	C.A.	4. 7.45	7	V	1°)
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		9. 7.45			
	C.A.	11. 7.51	12	VII	7°)
Lettre SNCF au MTP		13. 7.51			
	C.A.	20. 4.55	16	VIII	b)

Reconstruction de la Gare de Brest (Région Ouest)

20 avrill 1955

3724

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 20 avril 1955

P.16

VIII - Questions diverses

b) Suite donnée par l'Administration Supérieure
aux projets approuvés par le Conseil.

M. LE PRESIDENT fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme a approuvé :

(= par dépêche en date du 7 avril 1955, le projet de reconstruction de la gare et du dépôt de Brest (programme réduit) auquel le Conseil avait donné son accord le 11 juillet 1951;

= par dépêches du 8 avril 1955 :

- le projet de reconstruction de la gare de Culmont-Chalindrey (programme réduit) dont le Conseil avait autorisé la transmission le 27 juin 1951;

- et le projet de construction de 9 locomotives BB à courant continu 1.500 volts appelées à assurer la traction sur la section de ligne Dijon - Dôle, projet qui avait reçu l'agrément du Conseil le 12 janvier 1955, mais dont le montant a été ramené de 855 à 814,5 M. par suite de la baisse des prix unitaires obtenue des constructeurs;

= par dépêche du 15 avril 1955, le projet de construction de 71 locomotives électriques BB à courant monophasé destinées à la desserte des lignes Bâle - Réding et Dôle - Vallorbe - Pontarlier-les-Verrières. Le Conseil avait adopté ce projet le 9 février 1955 et les commandes correspondantes au cours de sa séance du 23 mars 1955.

11 juillet 1951

3724

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 11 juillet 1951

p.12

VII - Projets et questions techniques

- (4°) Reconstruction de la gare et du dépôt de Mulhouse-Ile-Napoléon (projet réduit).
- (5°) Reconstruction des installations de la gare de Bening-les-St-Avoid (projet réduit).
- (6°) Reconstruction des ateliers de Montigny à Metz (projet réduit)
- (7°) Reconstruction de la gare et du dépôt de Brest (projet réduit).
- (8°) Reconstruction des ateliers de St-Pierre-ès-Corps.

M. PORCHEZ commente les notes distribuées.

M. LE CHEF DE LA MISSION DE CONTROLE FINANCIER souhaiterait que les notices établies à l'intention des membres du Conseil au sujet des projets réduits mentionnassent toujours l'estimation des économies escomptées par rapport aux projets initiaux.

M. PORCHEZ a déjà donné des instructions en ce sens, mais leur application exige un assez gros travail de réévaluation des estimations primitives. Il pense toutefois, que les précisions en question pourront figurer dans les prochains dossiers.

Le Conseil approuve les projets.

du 11 JUIL 1951

RS/

Question N° VII/7

++ 20-6-51 SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-

Le 22 JUIN 1951

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet du projet de reconstruction avec améliorations
de la gare et du dépôt de BREST

-:-

Dans sa séance du 4 juillet 1945, le Conseil d'Administration a bien voulu approuver le projet de reconstruction avec améliorations de la gare et du dépôt de BREST (croquis I) qui a été soumis à l'approbation ministérielle le 9 juillet 1945.

Dans le cadre de ce projet et sous le couvert de l'autorisation d'exécuter d'urgence du 16 Août 1950, les travaux suivants représentant 190,3 MF ont été exécutés au cours des exercices 1945 à 1950 :

- remise en état des installations locales (voies, signalisation, installations hydrauliques, remises à machines et à autorails)
- remise en état partielle du bâtiment des voyageurs et des abris sur quais à voyageurs,
- reconstruction de la halle à marchandises,
- construction de bâtiments pour bureaux, corps de garde et équipe technique,
- installation d'un pont-tournant de 24 m, d'un pont-bascule de 40/160 t et construction de fosses.

Par soucis d'économie, il a été décidé de renoncer à :

- la construction d'un étage sur l'aile Sud du bâtiment des voyageurs et à la reconstruction de l'aile Nord;
- la reconstruction totale des abris sur quais,
- l'élargissement de la cour de débord,
- l'installation d'un pont-bascule de 50/120 t,
- l'équipement de 3 voies de nettoyage,
- l'amélioration des voies du dépôt qui nécessitait une modification du viaduc à l'entrée de la gare,
- la construction du bâtiment pour entreposer les tubes de chaudières.

...

Cependant, afin de donner à la gare de BREST les moyens suffisants pour gérer et nettoyer les rames qui y stationnent journellement (3 express, 5 omnibus, 3 remorques autorails, et trains ouvriers les dimanches et jours fériés) il convient d'établir le faisceau de garage de 6 voies, qui avait été prévu au Sud de la gare dont 3 voies seulement seront équipées pour le nettoyage.

D'autre part, pour éviter d'avoir recours, comme actuellement, à un particulier pour la fourniture du courant force nécessaire à l'alimentation des installations du dépôt, il est indispensable de construire un poste de transformation.

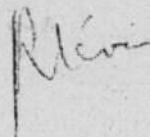
Les autres travaux restant à exécuter (croquis II) sont uniquement des parachèvements et rétablissements en définitif d'installations provisoires très sommaires, savoir :

- achèvement de la remise en état du B.V. avec aménagement de locaux pour poste de visite et de nettoyage, section, district et S.E.S.
- achèvement de la remise en état de la partie subsistante des abris sur quais,
- équipement intérieur de l'atelier des machines-outils et achèvement de l'équipement électrique des installations du dépôt,
- extension du parc à combustibles pour porter de 13 à 35 jours la durée du stockage,
- reconstruction des W.C. du dépôt.

Le montant total du projet ainsi réduit est évalué à 268 MF dont 190,3 MF correspondent aux travaux déjà exécutés au l.1.51 et un 77,7 MF (prix 1950) aux travaux restant à faire.

Il est proposé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur,
Chef du Service technique
des Installations fixes



Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 9 juillet 1945

C O P I E

D. 3300-6

Ligne de Paris à Brest

B R E S T

Gare et dépôt

Reconstruction avec améliorations

Veg³ 39-420.622-6
10

Comme suite à la décision
du Conseil du 4 juillet 1945

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre approbation, en 2 exemplaires, le projet relatif aux améliorations à apporter à la gare et au dépôt de Brest à l'occasion de leur reconstruction.

Aucune prévision de crédit ne figurant au budget d'établissement de 1945, qui vous a été soumis le 30 décembre 1944, la dotation nécessaire sera prélevée sur la somme à valoir du programme ordinaire de cet exercice.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports
244, Boulevard Saint-Germain - PARIS -

4 juillet 1945

5724

du 4 juillet 1945

QUESTION V - Projets

1°) Projets de reconstruction :

Gare et dépôt de Brest.

P.V. (p.7)

M. LEMAIRE indique qu'à l'occasion de la reconstruction diverses améliorations seraient apportées aux installations en vue de faire disparaître les inconvénients qui rendaient leur exploitation difficile.

En ce qui concerne la gare, ces améliorations comportent essentiellement la réunion en un bâtiment unique des services messageries et Petite Vitesse, à l'emplacement de l'ancienne halle P.V., l'établissement de deux cours de débord, la création d'une voie de tiroir entre le dépôt et les voies principales, l'installation à l'emplacement du service des messageries d'un groupe de 6 voies pour le nettoyage et le garage des rames; enfin, le bâtiment voyageurs sera reconstruit et agrandi pour permettre en particulier d'établir le bureau unique du futur centre de vitesse unique.

Le dépôt serait reconstruit avec le même potentiel, mais ses installations seraient remaniées et modernisées de manière à améliorer le rendement de la circulation.

La dépense atteint 61 M. dont 57,8 M. au compte de la reconstruction et 3,2 M. au compte des travaux complémentaires.

Le Conseil approuve le projet.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris le - 1 JUIN 1945

N O T E

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration
au sujet des améliorations à apporter à la gare
et au dépôt de BREST à l'occasion de leur reconstruction

Les installations de la gare et du dépôt de Brest ont subi de graves dommages du fait des bombardements et la plupart d'entre elles ont été détruites, ainsi que le montre le croquis I ci-joint.

A l'occasion de leur reconstruction, la S.N.C.F. se propose d'apporter certaines modifications et améliorations aux aménagements du Service Exploitation et du dépôt, afin de faire disparaître les inconvénients qui rendaient leur exploitation difficile.

En effet :

- Les services Messageries et Petite vitesse étaient séparés l'un de l'autre par les quais à voyageurs.
- Les aménagements du dépôt étaient defectueux du fait de la mauvaise disposition des voies et de l'insuffisance du nombre de fosses d'où une immobilisation de machines.
- Les améliorations prévues, reprises sur le croquis II également ci-annexé, feront disparaître ces inconvénients en adaptant les installations conservées aux nécessités actuelles, et améliorant les conditions de travail et le rendement.

Elles comportent essentiellement :

SERVICE EXPLOITATION

- Compte tenu de la mise en application prochaine du nouveau régime d'acheminement accéléré, les Services Messageries et Petite vitesse seront réunis dans un bâtiment unique. L'ancienne salle P.V. sera reconstruite et allongée.
- Deux cours de débord seront établies et desservies par 4 voies (l'une des deux voies centrales sera équipée en rails à gorge et utilisée seulement la nuit pour le triage des wagons).
- Une voie de tiroir de 200m sera intercalée entre le Dépôt et les voies principales pour les manoeuvres sur l'ensemble des voies du garage marchandises.
- A l'emplacement du service des Messageries qui sera pas reconstruit, il sera installé un groupe de six voies de nettoyage qui sera également utilisé pour le garage des rames.

....

- Les quais à voyageurs et les abris sur quais seront reconstruits sans modification.
- Le B.V., sérieusement endommagé, sera également remis en état, mais on profitera de cette reconstruction pour réunir dans ce bâtiment des Services actuellement disséminés. A cet effet, il est prévu, outre le remaniement des dispositions intérieures, la construction d'un étage à l'aile sud et une extension de l'étage de l'aile Nord qui abritera le bureau unique du futur Centre GV - PV.

DEPOT

- Les installations seront remaniées et modernisées. Une implantation plus judicieuse des voies et appareils, améliorera la circulation des machines.
- En outre, afin de réduire au maximum les délais d'immobilisation des machines dus à l'insuffisance du nombre des fosses, la construction de fosses mixtes et de visite est prévue. La longueur des fosses sera ainsi portée de 460m à 705m soit 245m d'augmentation par rapport à la situation ancienne.
- Une fosse couverte pour la descente des roues est prévue.
- En plus de la remise en état des bâtiments endommagés il sera construit un bâtiment annexe comportant un étage en remplacement de bâtiments détruits et dans lequel seront regroupés, magasin, huilerie lampisterie et dortoir.
- Le bâtiment pour l'équipe technique de la voie sera édifié à l'extrémité ouest de la cour de débord.

Les travaux seront exécutés à l'intérieur des emprises actuelles de la S.N.C.F. et ne nécessiteront aucune acquisition de terrain.

Les nouvelles dispositions prévues pour le Service de l'Exploitation, bien que donnant certaines commodités supplémentaires, n'apportent dans l'ensemble aucune augmentation de potentiel ; seules celles prévues pour le dépôt entraîneront une augmentation de potentiel par rapport aux installations antérieures.

Les dépenses du projet, y compris les dépenses de déblaiement et de reconstruction faites depuis la libération ou restant à faire, sont évaluées à 61 M. se répartissant ainsi :

57 M 8 au compte de la Reconstruction
 3 M 2 au compte des Travaux Complémentaires

Il est demandé à MM. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur du Service Central
 des Installations fixes et de la
 Construction

Adonne